



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi quinze février, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°19-2024-02-22

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Philippe DELBARRE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Jean-Claude RETAUX, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Annick POCHET, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

Mme Marylise THILLIEZ à M. Marc DEMOLLIENS
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE
M. Philippe DEMOLLIENS à M. André GOUDALLE
Mme Cristina BASTIDE à M. Luc VAN ROEKEGHEM

Etaient remplacés :

M. André LELEU par M. Mathieu DELATTRE
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

- Mme Nicole DARQUES
- M. Guy LAMBERT
- M. Bernard TASSART
- M. Joël COQUET

Etait absente :

Mme Ludivine MOREAU

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Accusé de réception en préfecture
062-200018083-20240222-D1920240222-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	41
Excusés avec pouvoir à un titulaire	4
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	4
Absents	1
Nombre de votes	47

Délibération n°19-2024-02-22

Objet : approbation de la modification simplifiée n°2 de la CAB

Les modifications envisagées dans le cadre de la présente modification simplifiée du PLUi de la CAB visent à apporter rectification à une erreur matérielle sur une parcelle privée dans la commune de Condette.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLUi de la CAB.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire :

Fait et délibéré à Desvres, le 22 février 2024

Le secrétaire de séance


Vincent LACHERE

Le Président


Claude PRUDHOMME